

LES FORMATIONS DE L'AGENCE DES SENTIERS

Catalogue
2024-2025



DATES 2024-2025

2024

Lundi et mardi 19-20 février
Villes terrestres • PARIS

Jeudi et vendredi 21-22 mars
Villes terrestres • CAEN

Jeudi et vendredi 16-17 mai
Villes terrestres • MARSEILLE

Mardi Mercredi 25-26 juin
Académie des Sentiers • PARIS

Mardi Mercredi 15-16 octobre
Villes terrestres • PARIS

Mardi Mercredi 12-13 novembre
Villes terrestres • MARSEILLE

2025

Mardi et mercredi 21-22 janvier
Villes terrestres • MARSEILLE

Mecredi et jeudi 19-20 mars
Villes terrestres • PARIS

Mardi et mercredi 13-14 mai
Villes terrestres • PARIS

Mardi et mercredi 24-25 juin
Académie des Sentiers • PARIS

Mardi et mercredi 14-15 octobre
Villes terrestres • Paris

Mardi et mercredi 25-26 novembre
Villes terrestres • MARSEILLE

Merci de vérifier un éventuel report de date sur notre site Internet

EDITO

L'Agence des Sentiers est heureuse de vous présenter le programme 2024-2025.

Fondée en 2014 par un urbaniste et un philosophe, l'agence anime le réseau international des Sentiers métropolitains, produit des sentiers, des livres et des expositions. Depuis 2020, elle développe une activité de formation et de prospective territoriale, pour œuvrer à l'invention des villes écologiques de demain.

Notre centre de formation est spécialisé en écologie urbaine et dans la prospective de terrain.

Les contenus de nos deux principales formations (Villes terrestres et Académie des Sentiers) ont été conçus dans le cadre de projets européens partenariaux multilingues que nous avons initiés et coordonnés (sur des financements Erasmus+), avec de nombreux partenaires publics et privés basés en France, en Espagne, en Grèce, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne.

Ces formations s'inscrivent dans le domaine de l'« éducation des adultes » – c'est-à-dire tout ce que l'on apprend en dehors de l'école et du cadre scolaire, en croisant des expériences professionnelles et personnelles.

L'horizon à moyen terme de notre centre de formation (à plus dix ans) est de contribuer à l'émergence d'une culture commune entre urbanisme et écologie.

Baptiste Lanaspeze
Paul-Hervé Lavessière
Cofondateurs de l'Agence des Sentiers

LES FORMATIONS DE L'AGENCE DES SENTIERS : ÉCOLOGIE URBAINE & PROSPECTIVE DE TERRAIN

Des formations courtes pour enrichir ses connaissances et ses compétences,
pour favoriser l'émergence d'une culture commune entre urbanisme et écologie.

DES CONTENUS DE QUALITÉ Erasmus+

Les contenus de ces formations sont issus d'un projet européen (conçu et coordonné par l'Agence des Sentiers) sélectionné et cofinancé par Erasmus+, dans la catégorie « innovation dans l'éducation des adultes ».

UN CENTRE DE FORMATION CERTIFIÉ Qualiopi

Nous avons obtenu le 7 novembre 2023 la certification Qualiopi obligatoire en application de l'article L. 6316-1 du Code du travail pour quatre ans pour les actions de formation. L'Agence répond donc aux critères du référentiel national qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

SATISFACTION CLIENT

Depuis nos premières formations en 2021, nous avons reçu une note moyenne de 5/5.

A. D. (2021) / ***** J. B. (2021) / ***** WB asbl / (2021) / ***** Association L.O. (2021) / *****

R. Métropole (2022) / *****

UNE ATTESTATION DE SUIVI

Nos formations sont des formations qualifiantes et font l'objet d'une délivrance d'attestation de suivi.
Les compétences acquises sont immédiatement opérationnelles.

DU SUR-MESURE AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE

Des formations sur mesure peuvent être élaborées avec vous pour répondre au mieux à vos besoins.

UNE OFFRE POUR LES ÉLUS

Pour les élus, le tarif de la formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance.

SOMMAIRE

1. Urbanisme écologique :
initiation au nouveau cadre de référence
« Villes terrestres »
(1 jour ou 2 jours)

2. Territoires urbains et périurbains :
comment produire un
« Sentier métropolitain » ?
(1 jour ou 2 jours)

Les formateurs
Renseignements pratiques
Bulletin d'inscription



1. URBANISME ÉCOLOGIQUE : INITIATION AU NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE « VILLES TERRESTRES »

Cadre conceptuel, fondations théoriques, outils pratiques et études de cas pour évaluer et mettre en œuvre des politiques urbaines et des projets urbains écologiques cohérents

“Bas carbone”, “construction biosourcée”, “modes de transport doux”, “nature en ville”, “trames vertes et bleues”,... Les initiatives et les approches en écologie urbaine se multiplient, sans pour autant permettre des planifications écologiques cohérentes. Qu'est-ce que l'écologie urbaine ? Comment avoir une vision claire des villes écologiques de demain ? Sur la base d'un nouveau cadre conceptuel, d'une centaine d'outils et d'initiatives, Villes terrestres permet de faire de la descente énergétique l'axe structurant du projet urbain. En déployant 5 piliers systémiques et complémentaires, Villes terrestres constitue une grille d'analyse d'écologie urbaine qui permet : 1° d'évaluer le potentiel écologique de tout projet urbain ou initiative locale, 2° de concevoir et mettre en place des politiques publiques cohérentes.

PUBLICS

Urbanistes, architectes, paysagistes, responsables associatifs, agents et élu·es de collectivités, agents des services de l'Etat, enseignant·es, chercheuses

BULLETIN D'INSCRIPTION

Tarifs (offre de lancement 2024-2025)

Collectivité ou entreprise : 440 € HT / jour (800€ / 2 jours)

Particulier/indépendant : 330 € TTC / jour (600€ / 2 jours)

Pour les salariés du privé, la formation peut bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO (Opérateur de Compétence).

PROCHAINES DATES

Marseille : 12-13 novembre 2024

Marseille : 21-22 janvier 2025

Paris : 19-20 mars 2025

Marseille : 13-14 mai 2025

Paris : 14-15 octobre 2025

Marseille : 25-26 novembre 2025

OBJECTIFS

- Être capable d'analyser la pertinence écologique de 74 actions-types d'urbanisme écologique.
- Découvrir et maîtriser une approche systémique de la ville écologique.
- Maîtriser les notions, l'histoire, les figures et les enjeux de l'écologie urbaine.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Matériel original *Villes terrestres* : manuel (160 pages), jeu de cartes (74 cartes)
- Exposés théoriques, techniques et études de cas
- Ateliers-jeux
- Marches prospectives

PRÉREQUIS

Avoir une pratique et des connaissances minimales dans le domaine de l'architecture, ou de l'urbanisme, ou du paysagisme, ou de l'écologie urbaine.

DÉROULÉ

Mobilisant les expériences et les connaissances des participant·es, la formation alterne des séquences d'exposés des formateurs et des séquences d'ateliers.

JOUR 1

- 1 Introduction (1h) : Enjeux de l'écologie urbaine
- 2 Atelier (1h) : Principes, visions et obstacles à l'évolution écologique des villes : réalisation d'un diagnostic transversal partagé
- 3 Concept (1h30) : Présentation du cadre théorique *Villes terrestres* et de ses 5 piliers systémiques.
- 4 Atelier-jeu (1h30) : analyse de politiques territoriales à travers 74 actions-types.
- 5 Zoom (1h) : Examen détaillée d'un des 5 piliers (théorie, initiatives, outils, controverses).
- 5 Synthèse, questions et débat (1h)

JOUR 2

- 1 Marche prospective (4h) : marche urbaine de 5 à 10 km incluant la visite de sites et l'analyse de situations-type de prospective urbaine (selon des itinéraires variables à Paris et Marseille)
- 2 Atelier (2h) : mise en dialogue des contenus théoriques (jour 1) en rapport des situations-types rencontrées (jour 2).
- 3 Synthèse et bilan (1h) : Questionnaire d'évaluation de fin de formation (à chaud).

AVANT

Nous invitons les stagiaires à consulter le manuel des « Villes Terrestres » accessible en ligne sur www.villes-terrestres.org
Chaque stagiaire sera invité à remplir un test de positionnement pour évaluer ses besoins et ses attentes vis-à-vis de la formation

APRÈS

Un entretien (à froid) 6 mois après pour évaluer l'application des apprentissages du stagiaire dans son projet et/ou sa vie professionnelle.

ATTESTATION DE SUIVI

Cette formation est une formation qualifiante et fait l'objet d'une délivrance d'attestation de suivi. Les compétences acquises sont immédiatement opérationnelles.

TYPE DE FORMATION

Formation en présentiel
Formation qualifiante / nouvelles compétences
Durée : 1 jour (7h) ou 2 jours (14h)

Les contenus de cette formation sont issus d'un projet européen (conçu et coordonné par l'Agence des Sentiers) sélectionné et cofinancé par Erasmus+, dans la catégorie « innovation dans l'éducation des adultes ».



2. TERRITOIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS : COMMENT PRODUIRE UN « SENTIER MÉTROPOLITAİN » ?

De l'idée initiale au développement officiel : phasage, budget, stratégie, partenariats, analyse des projets

Un sentier métropolitain a vocation à se dessiner (1), se parcourir (2), à se raconter (3), se partager (4) et s'officialiser (5). Comment produire l'ensemble des 4 premières étapes (tracé, communauté, récit, guide) de façon organique, intégrée et cohérente, en associant un certain nombre de partenaires ? Les compétences que vous aurez besoin de rassembler sont cartographiques, partenariales, éditoriales, de conduite de projet, de pilotage administratif et financier... Cette leçon s'adresse à des individus, des collectifs ou des institutions ayant déjà une ou plusieurs compétences en production (dans les domaines de la culture, ou de l'aménagement...).

PUBLICS

Urbanistes, paysagistes, architectes, chercheurs-euses, auteur-rice-s, artistes...
Centres culturels, collectivités, laboratoires de recherches, agences d'urbanisme...

TARIFS

- Collectivité ou entreprise : 440 € HT / jour (800€ / 2 jours)
- Particulier ou indépendant : 330 € TTC / jour (600€ / 2 jours)

Pour les salariés du privé, la formation peut bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO (Opérateur de Compétence).

PROCHAINES DATES

Marseille : 24/25 juin 2025

OBJECTIFS

Être capable d'initier un nouveau projet de Sentier Métropolitain ou de développer un projet en cours.
Être capable d'utiliser les différents outils nécessaires au développement d'un projet de Sentier Métropolitain.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur l'utilisation des ressources :

- le guide de l'Académie des Sentiers Métropolitains
- la charte des Sentiers Métropolitains
- le guide d'usage du label « Sentiers Métropolitains ».

PRÉREQUIS

Avoir une esquisse de projet dans un territoire donné et/ou disposer d'une expérience préalable dans un des domaines suivants : création d'itinéraire, production de projets culturels ; gestion de projet urbain ; gestion d'équipe ; projet artistique lié au territoire...

DÉROULÉ

JOUR 1

- 1 Dessiner le sentier (2h) : Trouver une forme, organiser les repérages, croiser des données (terrain, SIG)
- 2 Raconter autrement la ville (2h) : identifier les récits dominants, méthodes d'enquête, de repérages, de récit, productions éditoriales
- 3 Construire un projet pérenne de Sentier Métropolitain (2h) : quel jeu d'acteur ? quel ancrage social ? quel portage institutionnel ?
- 4 Synthèse, questions et débat (1h)

JOUR 2

- 1 Marche de repérage type (4h) : marche péri-urbaine de 5 à 10 km présentant des problématiques-type de conception d'un sentier (selon des itinéraires variables à Paris et Marseille).
- 2 Atelier (2h) : mise en dialogue des contenus théoriques (jour 1) en rapport des situations-types rencontrées (jour 2).
- 3 Synthèse et bilan (1h) : Questionnaire d'évaluation de fin de formation (à chaud).

AVANT

- Nous invitons les stagiaires à s'inscrire au MOOC de l'Académie des Sentiers Métropolitains.
- Chaque stagiaire sera invité à remplir un test de positionnement pour évaluer ses besoins et ses attentes vis-à-vis de la formation.

APRÈS

Un entretien (à froid) 6 mois après pour évaluer l'application des apprentissages du stagiaire dans son projet et/ou sa vie professionnelle.

ATTESTATION DE SUIVI

Cette formation est une formation qualifiante et fait l'objet d'une délivrance d'attestation de suivi. Les compétences acquises sont immédiatement opérationnelles.

TYPE DE FORMATION

Formation en présentiel
Formation qualifiante / nouvelles compétences
Durée : 1 jour (7h) ou 2 jours (14h)

LES FORMATEURS



Baptiste Lanaspeze, né en 1977, est éditeur, auteur et conférencier. Ancien directeur de collection aux éditions Autrement, il fonde en 2009 les éditions Wildproject, spécialisées en écologie. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Marseille, ville sauvage: essai d'écologie urbaine* (Actes Sud, 2012, rééd. 2020).

Il a initié et coordonné la création du Sentier métropolitain GR2013 (pour lequel il a reçu avec Nicolas Mémain la médaille d'urbanisme 2013 de l'Académie d'architecture), et fondé en 2014 avec Paul-Hervé Lavessière l'Agence des Sentiers Métropolitains. Il intervient régulièrement dans différentes écoles (SciencesPo Paris, Ecoles d'art, Ecoles de commerce, Ecoles nationales supérieures d'architecture)



Paul-Hervé Lavessière, né en Charente en 1987, est géographe-urbaniste. En planification urbaine, il a travaillé notamment sur Charleroi. Il est l'auteur de *La Révolution de Paris* (Wildproject 2014, Prix Haussmann).

En 2014, il confonde l'Agence des Sentiers, au sein de laquelle il coordonne notamment la création du Sentier du Grand Paris et l'Académie des Sentiers Métropolitains. Il est également consultant en mobilité pour les entreprises et collectivités, s'intéressant notamment au futur des zones d'activités en contexte de descente énergétique.

Il intervient régulièrement dans des Ecoles nationales supérieures d'architecture.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

GÉNÉRALITÉS

Les formations se déroulent de 9h à 17h avec une pause entre 13h et 14 heures.

Les formations se dérouleront en présentiel.

Un accueil café est proposé à partir de 8h45 et pendant les pauses.

Les supports de formation vous seront remis à votre arrivée (sous la forme d'une pochette « Participant-e » comprenant des publications, le programme et la liste des ressources).

Les diaporamas et les publications d'accompagnement vous seront envoyés par e-mail au plus tard trois jours après la formation.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors d'une demande d'inscription dans une formation inter-entreprises, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions. S'il s'agit d'une personne à mobilité réduite, notre salle de formation à Marseille n'est pas adaptée mais nous pouvons vous proposer de suivre la formation dans un autre lieu.

Si votre handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation des compétences et des acquis se fait en trois temps : une quinzaine de jours avant, en fin de session et deux mois après la formation. Un questionnaire est remis à chaque stagiaire.

RÉCLAMATION

Vous avez effectué une formation chez nous et souhaitez porter réclamation. Merci de nous écrire à l'adresse de contact en indiquant « Formation/Réclamation » dans l'objet du mail. Nous vous ferons parvenir le formulaire de réclamation.

ACCÈS

Les formations de Marseille sont dispensées dans les locaux de l'Agence des Sentiers : 12 bd National 13001 Marseille.

CONTACT

contact@metropolitantrails.org

MENTIONS LÉGALES

Nous avons obtenu le 7 novembre 2023 la certification Qualiopi obligatoire en application de l'article L. 6316-1 du Code du travail pour quatre ans pour les actions de formation. L'Agence répond donc aux critères du référentiel national qualité AC-REF-003-02. Elle est « référençable » par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

Pour les salariés du privé, la formation peut ainsi bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO (Opérateur de Compétence). Pour en savoir plus, veuillez-vous rapprocher du service responsable de la formation professionnelle au sein de la structure qui vous emploie.

Les sept critères définis à l'article premier du décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif et garantissant la qualité des actions de formation professionnelle :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- L'adéquation des moyens pédagogique, technique et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro n° 238811-3, édité le 09/09/2024.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par formation

Internet
Bulletin d'inscription en ligne
www.agencedessentiers.org/centre-de-formation
contact@metropolitantrails.org

Courrier
Agence des Sentiers
12 boulevard National
13001 Marseille

FORMATION

Intitulé :

Date(s) :

Tarif (merci de cocher) :	1 jour	☐ Particulier/indépendant (330€ TTC)	☐ Collectivité/entreprise (440€ HT)
	2 jours	☐ Particulier/indépendant (600€ TTC)	☐ Collectivité/entreprise (800€ HT)

PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail : Tél. :

ENTREPRISE/ORGANISME

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code NAF : Numéro SIRET :

Responsable du suivi de l'inscription

Nom : Prénom :

E-mail : Tél. :

Responsable de formation

Nom : Prénom :

E-mail : Tél. :

Adresse de facturation (si différente ou prise en charge par un organisme collecteur)

Raison sociale :

Dossier suivi par :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Tél. :

En signant ce bulletin,
j'accepte les conditions générales
de vente disponibles sur le site Internet

Fait à _____

le _____

Signature et cachet

Nombre de places limité



LES FORMATIONS